

# L'ADOPTION *OUVERTE*, SEMI-OUVERTE OU FERMÉE DE NOUVEAU-NÉS *CANADIENS*



## GUIDE D'EXPLORATION POUR LE PARENT BIOLOGIQUE

© 2009

**Publications Vivere Publications inc.**

15, rue Principale Nord

Montcerf-Lytton (Qc) J0W 1N0

Sans frais : 1 866 445-9695

[www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com)

## Choisiras-tu l'adoption si tu savais que :

- Tu peux **choisir** la ou les personne(s) adoptive(s) selon tes critères ;
- Tu peux avoir des **contacts** avec l'enfant si tu le désires ? ;
- Il existe du **soutien** gratuit sur tous les plans : matériel, financier, moral et pour l'entente de communication avec le ou les parent(s) adoptif(s), pendant la grossesse, pour l'adoption et après celle-ci, ce, à vie si tu le désires ;
- Tu as soixante jours après la naissance pour **changer d'idée** ?

Eh bien, c'est tout à fait le cas, partout au Canada, sans exception. Continue à lire pour découvrir cette option. Cela ne t'engage en rien ; ça ne fait qu'élargir tes possibilités.

## 1. L'adoption à la naissance, est-ce pour moi ?

Si je répons « **non** » à une ou plusieurs des questions suivantes, l'adoption pourrait être un bon choix pour moi :

- a) Suis-je capable d'assumer la charge financière et matérielle liée à l'éducation d'un enfant ?
- b) Ai-je la santé physique nécessaire pour éduquer un enfant ?
- c) Ai-je les capacités et le développement mental nécessaires pour élever un enfant ?
- d) Ai-je la maturité émotionnelle nécessaire pour élever un enfant ?
- e) Ai-je la stabilité de vie nécessaire pour élever un enfant ?

Si j'ai répondu « **non** » à une ou plusieurs des questions ci-dessus, l'adoption pourrait être un bon choix pour moi.

## **2. Quel type d'adoption me conviendrait le mieux ?**

### **Adoption fermée**

L'adoption fermée comporte l'anonymat des parties. Ce genre d'adoption convient aux personnes qui ne sentent pas en mesure d'assumer le choix de l'adoption ouverte ou semi-ouverte, lesquelles exigent les éléments suivants : maturité, aptitudes de communication (savoir écouter, savoir s'exprimer), capacité de faire confiance et fiabilité.

### **Adoption semi-ouverte**

L'adoption semi-ouverte comporte le choix des parents adoptifs par les parents biologiques selon leurs critères ainsi que des contacts, par intermédiaire (échange de lettres et/ou de photos), avec anonymat des parties.

### **Adoption ouverte**

L'adoption ouverte comporte le choix des parents adoptifs par les parents biologiques selon leurs critères, la pleine connaissance des parties l'une de l'autre et des contacts directs entre les trois parties du triangle adoptif selon une entente de communication.

### **3. Comment puis-je vivre la démarche d'adoption le plus sereinement possible ?**

#### **a) Je ne veux pas être jugée.**

Il faut bien comprendre que le fait de confier son enfant en adoption est un geste mature, altruiste et hautement admirable. On fait des sacrifices pour mener une grossesse à terme sans rien en retirer sur le plan matériel. On n'en ressort qu'avec une gamme de sentiments, à commencer par un deuil indéniable de notre parentalité mais aboutissant aussi à un sentiment de fierté d'avoir donné la vie et d'avoir rendu un couple et un enfant heureux.

#### **b) J'ai besoin de soutien.**

Tu peux te prévaloir du soutien matériel et du soutien aux tâches ménagères, au transport et aux demandes d'adoption comme l'offre le service gratuit et confidentiel de soutien à l'adoption de nouveau-nés canadiens Vivere.

#### **c) Je ne veux pas que mon enfant souffre d'avoir été adopté.**

Il faut bien comprendre que l'adoption pratiquée dès la naissance favorise l'attachement entre l'enfant et ses parents adoptifs et que l'adoption qui est connue et reconnue de tous (ouverte ou semi-ouverte) est plus facile à vivre pour l'enfant parce qu'elle ne comporte pas de secret ni le sentiment de honte et même de ressentiment qui peuvent parfois en découler. Cela étant dit, l'adoption fermée peut aussi très bien se vivre chez l'enfant si le couple adoptif est bien choisi.

## **d) Je veux être rassurée que mon enfant aura de bonnes conditions de vie.**

Avec l'adoption ouverte, semi-ouverte ou même fermée, en choisissant le couple adoptif selon leur profil (anonyme ou pas), je sais que mon enfant est entre bonnes mains. D'ailleurs, les services d'adoption autorisés (p. ex., les Centres jeunesse du gouvernement québécois) effectuent une excellente évaluation psychosociale des personnes cherchant à adopter avant d'accepter leur dossier.

## **e) Je ne veux pas manquer mon enfant.**

Avec l'adoption ouverte ou semi-ouverte, on a des contacts avec notre enfant alors notre deuil est moins difficile à faire.

Il faut tout de même vivre un certain deuil de notre parentalité qu'on cède en totalité aux parents adoptifs. Pour un deuil bien vécu, il faut passer à travers toutes les étapes normales de celui-ci. Les dimensions du deuil comportent le déni, la tristesse, la colère, le marchandage et enfin l'acceptation. Il est tout à fait normal de traverser chacune de ses étapes et il faut absolument les identifier, les nommer, les extérioriser, les exprimer et les communiquer.

Il faut aussi de l'encadrement, du soutien et de la formation pendant la grossesse, pendant l'adoption et après celle-ci, tant et aussi longtemps que désiré (c'est souvent une relation à vie), pour bien vivre la relation de l'adoption ouverte avec son enfant et avec les parents adoptifs, avec ce qu'on appelle une bonne « entente de communication ».

Les aidants du service de soutien à l'adoption de nouveau-nés canadiens Vivere sont formés pour ce genre d'accueil, d'écoute et de soutien. De plus, joindre un **groupe de soutien par les pairs**, c'est-à-dire composé d'autres femmes ayant aussi confié leur enfant en adoption, est une excellente expérience pour favoriser cette guérison et ce détachement. Le service Adoption Vivere vise à favoriser la formation de tels groupes.

Pour rencontrer une conseillère Vivere sans obligation aucune, et ce toujours gratuitement et sur une base confidentielle, compose le numéro sans frais 1 866 445-9695, de n'importe où au Canada, ou visite le [www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com).

## LE RAPPORT LAVALLÉE ET L'ADOPTION À LA NAISSANCE

Le gouvernement du Québec, dans son rapport Lavallée de mars 2007, recommande hautement la promotion de l'adoption ouverte à la naissance et le fait de favoriser son accessibilité. Ainsi, les intervenants des Centres jeunesse et des Directions de la protection de la jeunesse du Québec peuvent se sentir en confiance de donner suite à ces recommandations. Le rapport Lavallée est téléchargeable à partir de l'adresse Internet suivante : [www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/adoption-rap.htm](http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/adoption-rap.htm).

**Le rapport Lavallée indique que l'adoption ouverte et interne se pratique au Québec depuis au moins 1994.** En page 44, on peut y lire : « Des processus d'adoptions ouvertes existent depuis plusieurs années au Québec. Dès 1994, la directrice de la protection de la jeunesse de Montréal faisait état des différents scénarios d'adoption ouverte mis en œuvre dans les centres jeunesse (MSSS, 1994). Depuis, l'idée selon laquelle l'adoption devrait parfois être prononcée tout en maintenant certains liens entre l'enfant et des membres de sa famille d'origine s'impose de plus en plus, non seulement ailleurs au Canada mais également au Québec ».

**Le rapport Lavallée recommande l'adoption ouverte.** En page 39, on peut y lire : « Le bilan de la recherche semble démontrer que l'adoption ouverte présente plus d'impacts positifs que négatifs ».

**Le rapport Lavallée recommande aux intervenants de promouvoir et de favoriser l'adoption à la naissance :** On peut y lire en page 16 : « Ne devrait-on pas modifier la perception sociale du consentement parental à l'adoption qui devrait être présenté et évalué comme un geste mature et responsable lorsque les parents constatent qu'ils ne sont pas en mesure, pour des raisons qui leur sont personnelles, d'assumer l'enfant qu'ils ont mis au monde ? »

Aux **pages 33 à 35**, on offre la **description de l'adoption ouverte, semi-ouverte ou confidentielle (fermée)** (voir ci-joint).

En **page 36**, on présente les **principaux arguments en faveur de l'adoption ouverte** (voir ci-joint) ;

Aux **pages 40 à 43**, on décrit les **modalités de l'adoption ouverte** (voir ci-joint) ;

Aux **pages 44 à 47**, on dépeint les **pratiques existantes** en adoption ouverte et interne par le gouvernement du Québec (voir ci-joint).

En **page 47 à 49**, les **recommandations** concernant l'adoption ouverte et interne sont énumérées (voir ci-joint).

Le rapport Lavallée conclut que les ententes de communications pour l'adoption ouverte, sans être illégales, gagneraient à être reconnues par la loi, afin de mieux favoriser la protection des parties, lesquelles, à l'heure actuelle, se débrouillent tout de même, mais selon la bonne volonté de tous.

Le service de soutien à l'adoption Vivere est gratuit et confidentiel. Il ne s'agit aucunement d'une agence d'adoption mais bien d'un service de soutien, sur tous les plans, pour les parents biologiques qui choisissent de confier leur nouveau-né en adoption. C'est une précieuse ressource communautaire et complémentaire au réseau public, que nous vous invitons à faire connaître le plus largement possible, plus particulièrement par les intervenants dans les centres décisionnels des issues de grossesse, tant au sein du réseau de la santé (CLSC, centres jeunesse, services de périnatalité des centres hospitaliers) que dans les réseaux périphériques (organismes communautaires reconnus et soutenus par les agences régionales de la santé). En effet, penser que le choix de confier son nouveau-né en adoption serait une possibilité accessible, envisageable et réalisable sans soutien ne relèverait-il pas de l'utopisme ?

**Découvrez le réseau de bénévoles, le code d'éthique et autres du service de soutien à l'adoption de nouveau-nés canadiens au [www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com).**

## L'ADOPTION OUVERTE SEMI-OUVERTE OU FERMÉE DE NOUVEAU-NÉS CANADIENS – LE GUIDE DU PARENT BIOLOGIQUE

Le présent cahier offre aux parents biologiques aux prises avec une grossesse difficile à assumer la possibilité d'explorer l'option de confier leur nouveau-né en adoption, que ce soit par l'adoption ouverte, semi-ouverte ou fermée.

L'auteure du cahier, Mlle Isabelle Bégin, a suivi des formations sur l'adoption auprès de divers intervenants dans le domaine de l'adoption, comme par exemple Mme Johanne Lemieux, travailleuse sociale de St-Romuald (Québec), spécialiste de l'adoption québécoise, et Mme Jenny Painter, travailleuse sociale de Kingston (Ontario), toutes deux ayant chacune plus de 20 ans d'expérience en adoption.

Mlle Bégin est coordonatrice du **service de soutien à l'adoption de nouveau-nés Canadiens Vivere**. Gratuit et confidentiel, on peut le découvrir au [www.adoptionviverecanada.com](http://www.adoptionviverecanada.com) et au **1 866-445-9695**, sans frais, de n'importe où au Canada.



**Isabelle Bégin-O'Connor**